

L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)
ABSENT NON EXCUSE – M. PINEL
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Réfection du terrain principal de football du stade Georges Fatôme –Demande de subvention à la Fédération Française de Football

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il est envisagé de rénover le terrain principal de football du stade Georges Fatôme et d'installer un système d'arrosage intégré.

Un dossier d'avant-projet établi par les services de la Ville fait apparaître une estimation de travaux de 21 000.00 € HT.

Des crédits de travaux seront proposés au vote de l'assemblée lors du vote du budget primitif 2010. Les travaux pourraient être programmés en juillet ou août 2010.

Il est demandé à l'Assemblée de solliciter la subvention la plus large possible à la Fédération Française de Football pour la réalisation de cette opération.

Le plan de financement prévisionnel (HT) s'établit actuellement comme suit :

Dépenses : 21 000.00 €

Recettes :
Autofinancement Ville * 21 000.00 €

* La subvention la Fédération Française de Football viendra en déduction de l'autofinancement Ville

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des nouvelles technologies, de la commission technique et programmation des travaux et de la commission des sports et du tourisme

APRES en avoir délibéré

ACCEPTE le dossier présenté relatif à la réfection du terrain principal de football du stade Georges Fatôme
SOLLICITE la subvention la plus large possible auprès de la Fédération Française de Football pour la réalisation de cette opération.

Le Maire

André ROUXEL

Mentions prescrites p. circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885
Nombre de Conseillers en exercice : 33 – Présents à la séance : 30
Date de l'avis de convocation, d'affichage et de la mention faite au registre : 9/12/09
Date d'affichage p. extrait du PV de la séance : 17/12/09